

Mécomptes publics

Prélèvements obligatoires : l'écart se creuse entre la France et l'Allemagne

Les prélèvements sur le capital et les cotisations sociales patronales restent bien plus élevés en France.



par François Ecalle

La Cour des comptes a publié en 2011 un rapport sur les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne qui s'appuyait sur les statistiques de 2008. Elle y mettait en évidence un écart important entre les taux des prélèvements obligatoires (PO) des deux pays, qui s'expliquait surtout par la fiscalité du capital. Les poids des prélèvements sur le travail et sur la consommation, et celui de la fiscalité environnementale, ne différaient pas beaucoup d'un pays à l'autre. La structure des prélèvements sur le travail était toutefois différente, en raison du poids des cotisations sociales dues par les employeurs en France.

L'écart entre les taux des prélèvements obligatoires des deux pays s'est accru depuis, passant de 6,8 points de PIB en 2008 à 8,6 points en 2015 (45,5 % contre 36,9 % du PIB).

"L'écart entre les taux des prélèvements obligatoires des deux pays s'est accru depuis, passant de 6,8 points de PIB en 2008 à 8,6 points en 2015 (45,5 % contre 36,9 % du PIB)"

Il est imputable pour plus de 4 points de PIB, en 2015 comme en 2008, à la fiscalité du capital. En particulier, les impôts sur la détention, les mutations à titre gratuit ou la cession à titre onéreux du capital des ménages et des entreprises pèsent 3 points de PIB de plus en France. Ces impôts sur le stock de capital augmentent continuellement en France et sont quasi stables en Allemagne.

La France en tête des prélèvements sur le capital

Les prélèvements sur les revenus et le coût du travail contribuent pour presque 3 points de PIB à l'écart des taux de prélèvement obligatoire en 2015, contre moins de 1 point en 2008. Les cotisations sociales des employeurs et les impôts des entreprises sur les salaires continuent à peser beaucoup plus en France, l'écart étant de 6 points de PIB en 2015.

Le poids de la TVA est à peu près le même dans les deux pays, en 2015 comme en 2008, mais les accises (taxes sur les carburants, tabacs et alcools) ont augmenté en France et diminué en Allemagne. Les impôts sur les biens et services contribuent pour 1 point de PIB à l'écart entre les taux de PO en 2015, contre quasiment zéro en 2008.

"Les systèmes fiscaux et sociaux français et allemands se sont donc éloignés ce qui n'est pas bon pour la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire"

Les impôts sur le revenu des ménages sont répartis entre les prélèvements sur le travail et sur le capital. Ils ne doivent donc pas leur être ajoutés mais peuvent être examinés séparément. En 2008, leur poids total était nettement plus faible en France qu'en Allemagne, mais leur augmentation dans les années 2011 à 2013 les a rapprochés du niveau allemand. En 2015, ils représentaient 8,5 % du PIB en France contre 10 % en Allemagne.

Les systèmes fiscaux et sociaux français et allemands se sont donc éloignés depuis le rapport de la Cour des comptes, ce qui n'est pas bon pour la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire. Les impôts sur les revenus ont plus augmenté en France, tout en restant inférieurs au niveau allemand ; les impôts sur la consommation s'éloignent un peu mais restent proches ; surtout, les prélèvements sur le capital et les cotisations sociales patronales restent bien plus élevés en France.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François ECALLE.